



COMMENT DEMANDER UN RAPPORT DE SIG

Le Département des opérations de lutte contre les incendies et de SMU de l'AIP fournit aux sections locales des rapports sur mesure qui sont fondés sur les données, notamment démographiques, les dossiers de répartition par ordinateur et les tendances historiques de la circulation routière. Notre analyse évalue les capacités du service d'incendie et les compare aux normes de l'industrie.

À la lumière des données, nous présentons des recommandations sur l'amélioration des services fournis aux collectivités et la conformité du service d'incendie aux normes de l'industrie. Les produits que nous offrons comprennent les suivants :

- Normes de couverture/d'analyse SIG
- Affectation des ressources
- Analyse de charge de travail
- Recommandation sur l'emplacement d'une caserne
- Intégration des SMU
- Plan stratégique
- Évaluation des risques
- Examen et/ou réfutation de rapport d'expert-conseil

Ces produits peuvent aider votre service d'incendie à prendre des décisions cruciales, notamment sur la dotation en personnel appropriée, la répartition des ressources, la mise en œuvre du transport des SMU, l'installation de casernes aux endroits où elles peuvent le mieux répondre à la demande, et l'évaluation des risques de la collectivité.

Notre approche fondée sur des données nous permet de présenter des recommandations objectives pour améliorer la façon de travailler de votre section locale et l'aider à négocier.

DEMANDE DE RAPPORT

Déterminez les besoins de votre section locale :

- Y a-t-il des mises à pied, des désaffectations de caserne ou d'engins ou des réductions des effectifs?
- Est-ce que les autorités de votre compétence prévoient ajouter une caserne mais doivent déterminer où elle se trouvera?
- Avez-vous procédé à une évaluation des risques de la collectivité?
- Prévoyez-vous participer à des négociations collectives?

Ce sont là des raisons, entre autres, de demander un rapport à l'AIP. Et cela ne vous coûte rien de plus! Demandez à la personne qui préside votre section locale de demander l'aide du vice-président de votre district de l'AIP. Un préavis doit être donné.

Vous avez des questions?
Adressez-les par courriel à gis@iaff.org.

OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES
iaff.org/fr-ca/assistance-technique

ÉCHANTILLON DE CARTE
[Cliquez ici \(En Anglais\)](#)

